

CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de sa séance du 1er février 2022, a adopté le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement numéro 17-2021 : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2 et d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7.

L'objet de ce règlement est :

- 1) Autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2

Type D:

Aucune restriction quant à la hauteur

Superficie maximum d'occupation de l'espace restant: 75 %

Nature du matériel d'entreposage: identique au type B et matériel de vrac tel que charbon gravier

Espace restant

Superficie du lot moins les superficies occupées par les constructions, les marges de recul et les aires de stationnement.

- 2) Ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7

20.11 Projet d'aménagement intégré :

Regroupement sur un même terrain de plusieurs bâtiments principaux destinés à un usage résidentiel ou de villégiature, qui partagent les mêmes équipements et infrastructures (aire de stationnement, éclairage, espaces verts et autres).

Les infrastructures et équipements communs demeurent sous l'entière responsabilité du promoteur et éventuellement des copropriétaires, et ne sont pas rétrocédés à la Ville de La Sarre.

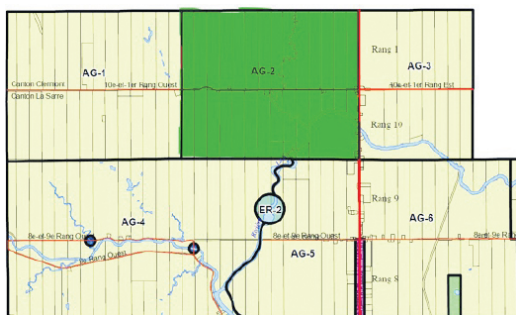
Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

SECTEURS VISÉS

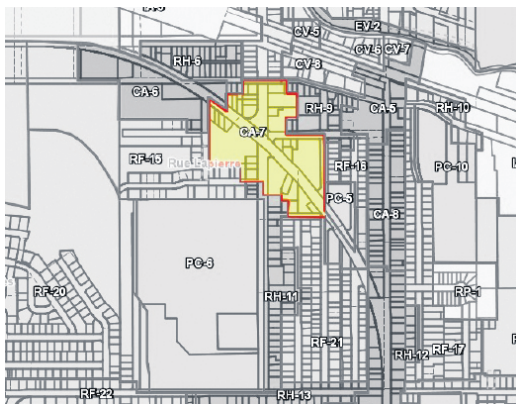
Les secteurs adjacents à la zone AG-2 sont les zones AG-1, AG-3, AG-4 et AG-5 (carte no 1).

Les secteurs adjacents à la zone CA-7 sont les zones CV-2, CA-6, RH-6, RH-9, RH-11, RF-15, RF-16, RF-21 et PC-6 (carte no 2).

Carte no 1



Carte no 2



La Ville tiendra une consultation écrite à l'égard de ce projet de règlement du 17 février au 3 mars 2022 inclusivement. Les personnes et organismes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement peuvent, au cours de cette période, transmettre leurs commentaires par écrit au Service du greffe, 201, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Y3 ou à l'adresse électronique suivante : info@ville.lasarre.qc.ca.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans s'y rattachant, est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville, au www.ville.lasarre.qc.ca.

Donné à La Sarre, le 9 février 2022

Valérie Fournier
Greffière